



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Afpa



## Procédure simplifiée de validation des acquis de l'expérience pour les primo-arrivants

Reconnaître les compétences et qualifications  
pour faciliter l'accès à l'emploi

## | DEUX CONSTATS MAJEURS



**Plus de 45 % des signataires du CIR** (contrat d'intégration républicaine) âgés de 26 ans à 35 ans ont exercé une activité professionnelle dans leur pays d'origine (commerce, bâtiment et travaux publics, hôtellerie-restauration-tourisme, santé, transport-logistique...)



La France compte près de **400 000 emplois non pourvus**

## | LA VAE DES PRIMO-ARRIVANTS

### UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES

Avec ce dispositif simplifié, plus besoin de fournir des justificatifs si la personne ne les a pas : l'afpa, « tiers de confiance », réalise une analyse approfondie de l'expérience du candidat.

## | QUELQUES EXEMPLES

**INFORMATIQUE** : Développeur(se) logiciel - Technicien(ne) d'assistance en informatique

**RESTAURATION** : Cuisinier(ère) - Serveur(se) en restauration

**MÉCANIQUE** : Mécanicien(ne) automobile - Technicien(ne) de maintenance d'engins et de matériels

**INDUSTRIE** : Soudeur(se) - Technicien(en) de maintenance industrielle

**BÂTIMENT** : Maçon(ne) - Peintre en bâtiment

**TRANSPORT-LOGISTIQUE** : Conducteur(trice) livreur(se) sur véhicule utilitaire léger - Préparateur(trice) de commandes en entrepôt

**SANTÉ** : Assistant(e) de vie - Agent(e) de service médico-social

# TROIS PARCOURS DE RÉUSSITE

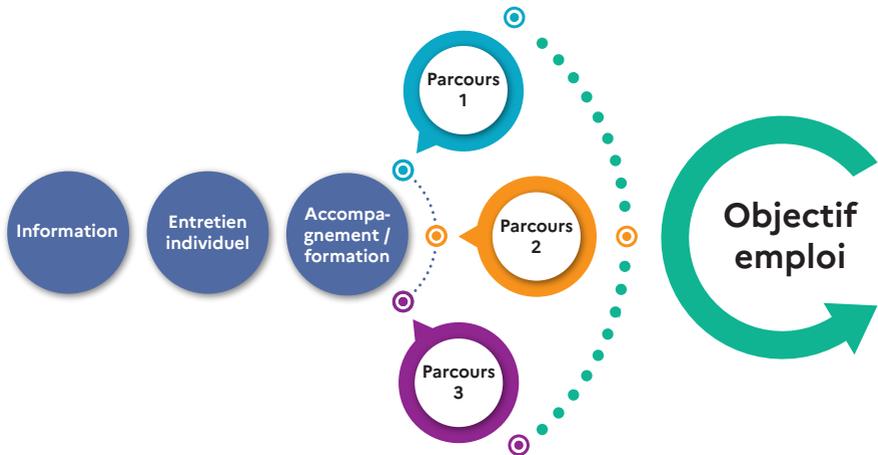
En fonction de son niveau en français et de son expérience, le candidat sera orienté vers l'une des trois voies suivantes :

**PARCOURS 1 : OBTENIR UN TITRE PROFESSIONNEL**

**PARCOURS 2 : OBTENIR UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES**

**PARCOURS 3 : OBTENIR UNE RECONNAISSANCE DES SAVOIR-FAIRE PROFESSIONNELS**

Description du dispositif et objectif visé



## | LE PUBLIC CIBLE\*

Toute personne primo-arrivante ressortissante de pays tiers (hors UE, EEE et Confédération helvétique) avec l'expérience métier (maçon/ne, serveur/euse, assistant/e de vie aux familles, conducteur/trice routière, informaticien/ne, mécanicien/ne,... )



**Titulaire d'un titre de séjour** depuis moins de 5 ans



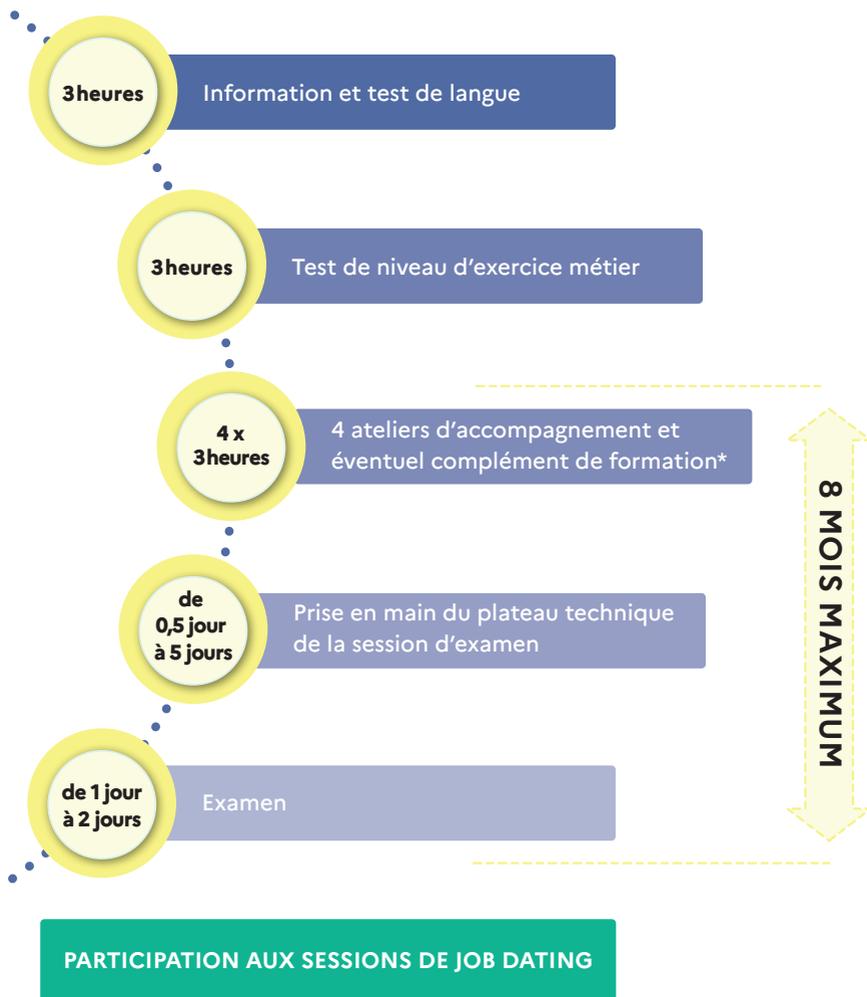
**Signataire d'un contrat d'intégration républicain (CIR)**



**Avec un niveau minimum A1** du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

\* Primo-arrivants : personnes bénéficiaires d'un premier titre de séjour, qui ont vocation à s'installer durablement en France.

# PARCOURS D'UNE PERSONNE PRIMO-ARRIVANTE



\* 70h maximum si présentation au Certificat de Compétences Professionnelles 200h maximum si présentation au Titre professionnel



POUR EN SAVOIR PLUS ET CONTACTER  
LE RÉFÉRENT RÉGIONAL AFPA :

[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)



Ce dispositif est financé par le ministère  
du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

SUIVEZ-NOUS



[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)

Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes  
Établissement public à caractère industriel et commercial  
Tour Cityscope, 3 rue Franklin, 93100 Montreuil  
824 228 142 RCS BOBIGNY